

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 16 juin 2016 à 19 heures trente

Présents : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre, MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima, M DUPRE Lucien, MMES CALMEL Corinne, LANDES Anne-Marie, MME PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick MME PORTAL Joëlle, MME RAVOLET Sylvie, MME HENRIC Marie-Pierre, MME CALAS Patricia (pouvoir à Marylène FAIVRE), MME MAURY Sylvie, Mme COMBES Catherine, M SYLVESTRE Lucien, M SISQUES Robert

Secrétaire : Mme FAIVRE Marylène

Lecture du compte rendu de la séance du 07 avril 2016 par M Patrice Hanriot, qui rectifie : « *Le conseil approuve à l'unanimité la modification du schéma d'assainissement de la commune en vue de classer le hameau de Salabert en zone d'assainissement non collectif* ». Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M le maire sollicite l'accord préalable de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour :

- L'agrément du repreneur du bail de location du camping
- La révision des tarifs communaux

Préalablement à l'ouverture des débats M le maire propose aux membres présents d'observer une minute de silence en hommage au double homicide de Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider lundi à leur domicile de Magnanville dans les Yvelines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la première modification du budget primitif 2016, induite par des ajustements de crédits en section d'investissement consécutivement à la vente du stade de football. En section de fonctionnement une subvention complémentaire d'un montant de 661.00 euros a été allouée à l'association sportive Jean Moulin pour des équipements sportifs, 300.00 euros supplémentaires alloués à l'école de musique intercommunautaire. Enfin les élus ont approuvé une subvention de 200.00 euros pour l'association « Ensemble pour Gauthier ».

A l'unanimité le conseil approuve la création d'une régie de recettes temporaire « animations musicales » pour la période du 03/07/2016 au 12/07/2016. Mme HENRIC est nommée régisseur titulaire de recettes, MME Pech est désignée mandataire suppléant madame RAVOLET mandataire. Cette régie est mise en place à l'occasion du festival de musique qui se déroulera du 07 au 10 juillet 2016, deux concerts par jour sont prévus au tarif de 5 euros l'entrée.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal pour tenir compte de l'évolution des besoins du service, par la création de 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en remplacement du départ à la retraite de madame Colette Alcaraz, et la prolongation pour une durée de 15 jours de la mission de prestation intellectuelle.

M le maire informe l'assemblée que sur les conseils avisés de M le maire de Cessenon, Vice-Président de la communauté de communes, il a engagé des négociations avec un repreneur potentiel pour une ré-ouverture de la piscine à l'année et ce dès le mois de juillet. Des négociations sont engagées sur les conditions de cette réouverture, la nature du bail et peut être à terme une vente compte tenu de ses projets. La mise à disposition de la piscine au profit des établissements scolaires est également une des conditions imposées par la collectivité. Monsieur le maire assure que tout est négocié au mieux des intérêts de la commune.

M Sylvestre précise qu'en tant que conseiller communautaire, il avait eu un entretien avec M Favette, maire de Cessenon, au cours duquel il lui avait annoncé qu'il

n'approuvait pas sa position affichée à propos de la piscine de Saint-Chinian. Il ajoute par ailleurs que, absent du conseil communautaire lorsqu'était inscrit à l'ordre du jour la reprise par la communauté de communes de la piscine de Saint-Chinian, il ne lui a pas donné son pouvoir, ce jour -là.

M le maire considérant que le bon sens était de trouver un repreneur, invite les élus à se prononcer dans un premier temps sur la désaffectation matérielle à l'usage du public d'une partie de la parcelle cadastrée AC 685 d'une superficie de 1 635 m², approuvée à l'unanimité des membres présents, puis dans un second temps prenant acte du déclassement formel de la dite parcelle du domaine public, le conseil municipal accepte la conclusion d'un bail avec la société Bati Expert, SARL au capital de 7 622 €, Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 428898803, ayant son siège social 11 rue Jean Moulin à Lavérune, représentée par M Robert Durand, pour l'exploitation d'une activité de gestion de la piscine ouverte au public, mixte en permanence, petite restauration, rencontres sportives, évènementiel, artisanat, loisirs, soirées à thèmes. Le conseil avec 18 voix Pour et une voix Contre (madame Corinne Calmel) autorise monsieur le maire à mener les négociations et à signer les documents à intervenir.

Concernant les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, M le maire propose à l'assemblée de solliciter la participation des communes de résidence, au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur leur territoire et inscrits aux activités périscolaires, le jour de la rentrée scolaire. Ces activités sont proposées gratuitement aux familles ; et monsieur le maire souhaite qu'il en soit ainsi. Le fonds de soutien qui a été mis en place a été pérennisé. Depuis 2015 son attribution est subordonnée à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Cependant il ne compense pas l'intégralité de la charge supplémentaire. La sollicitation des communes de résidence pour leur participation, est approuvée à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil donne l'agrément requis à la cession du droit au bail à la société LA SAJET, Société par actions simplifiées au capital de 5 000.00 euros, dont le siège est sis 289, rue Claude-Nicolas Ledoux, 30900 Nîmes, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 814 076 576, représentée par Monsieur Thierry LAMARCQ, président en exercice, pour l'exploitation d'une activité de camping sur la parcelle AE 514, aux mêmes conditions que le bail initial et pour la durée initiale restant à courir.

Madame Combes évoque la publication parue dans Midi Libre le 17 mai dernier, qui nécessite un rectificatif.

M le maire propose de faire le dit rectificatif dans le compte rendu de séance du conseil. Ainsi précisé : « *Aline et Thierry Lamarcq originaires de la région de Lille, sont les nouveaux gérants exploitant le terrain de camping de Saint-Chinian, succédant à madame Dubost Catherine qui leur a cédé son fonds de commerce...Le terrain de tennis, propriété de la commune est mis gracieusement à disposition des campeurs. Il est librement accessible pour tous les saint-chinianais.* »

Enfin le conseil approuve à l'unanimité la proposition de révision des tarifs communaux en application de l'arrêté du Premier Ministre NOR : PRMG0170682A du 1^{er} octobre 2001, concernant la copie de la liste électorale soit 0.18 euros la page A4 en impression noir et blanc, 1.83 euros la disquette et 2.75 euros le cédérom.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 : M le maire informe le conseil de la réalisation d'un crédit de trésorerie, afin de palier le retard de versement de certaines aides

financières, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 300 000, 00 euros pour une durée de un an.

Au chapitre des questions diverses M Sylvestre remercie sincèrement M le maire et les adjoints de lui avoir permis de marier sa fille au mois d'avril dernier. M le maire lui assure que le plaisir était partagé, par tous les élus.

Madame Combes souhaiterait avoir des indications sur le coût des manifestations organisées autour de l'inauguration de l'avenue Charles Trenet. M Dupré précise que les plaques de rue ont coûté 15 euros pièce, le portrait installé dans l'abbatiale a coûté 1 600 euros il a été gracieusement mis en place par l'entreprise IMGR. Les personnalités invitées sont venues gracieusement, seuls les frais de déplacement de monsieur Jean Jacques Debout ont été pris en charge par monsieur le maire personnellement. Les vins ont été offerts par la Maison des Vins et la plupart des viticulteurs, la municipalité a pris en charge le buffet.

Enfin madame Combes souhaiterait savoir quel est le projet d'aménagement prévu aux Platanettes, considérant que les travaux entrepris dénaturent les lieux. M le maire précise que c'est un lieu très apprécié des saint-chinianais, qui était un peu abandonné. Un aménagement minimaliste a été réalisé par les services techniques municipaux avec des apports de terre, l'installation de tables et de bancs. M Hanriot précise que les enfants de l'école maternelle travaillent à la réalisation de panneaux.

M Sisques s'interroge sur la présence de conteneurs maritimes sur la Promenade. M le maire explique qu'ils sont installés provisoirement, destinés au stockage du matériel mis à disposition des différentes manifestations estivales, ils éviteront les nombreuses manipulations pour les services techniques. Les clés seront mises à disposition des associations avec un suivi des entrées et sorties. Les deux conteneurs ont couté 3 425 € HT.

Madame Maury présente au conseil d'école le 26 mai dernier, fait état de la fuite importante et persistante dans le couloir de l'école. Une solution technique est à étudier afin d'éliminer ce problème récurrent. Sur proposition pertinente de monsieur Sisques, un devis pour la pose d'une calandrite va être demandé.

M le maire assure madame Maury que le traitement contre la gale consécutivement au cas déclaré, a été pris en compte, le protocole de désinfection a été aussitôt mis en place.

Madame Faivre espère que les Saint-Chinianaises et les Saint-Chinianais apprécieront les animations qui seront organisées pendant la saison estivale.

M Hanriot se félicite de voir que les élus se sont accordés sur un projet de reprise de l'exploitation de la piscine. Il espère que le repreneur poursuivra dans ses intentions. M Sisques est perplexe sur sa capacité à la faire fonctionner toute l'année.

Mme Ravolet soulève les problèmes de stationnement le dimanche jour de marché. La solution de rajouter des panneaux de signalisation des parkings disponibles va être étudiée.

M Sylvestre évoque le problème du stationnement devant la Maison de Santé quai Villeneuve. M le maire précise qu'une solution est à l'étude, que les jardinières sont installées provisoirement afin d'éviter le stationnement des véhicules qui gênent l'enlèvement des conteneurs par la communauté de communes chargée de la collecte. M Sylvestre souligne qu'il serait logique que les conteneurs soient déplacés en bas du quai.

M Duvaut annonce le renouvellement de l'exposition de peintures de M Denis Carrière dans la galerie du cloître, ainsi qu'une exposition dans la galerie de la Médiathèque de photographies de paysages en noir et blanc réalisées par monsieur Claude Gourmanel, et déplore que son nom soit mal orthographié à trois reprises sur le journal municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Saint-Chinian, le 17 juin 2016
Bruno ENJALBERT
Maire